

un nouvel emploi. De nombreux travailleurs saisonniers n'auraient pas droit à des prestations, ce qui réduirait le coût du régime.

Arguments défavorables: Un grand nombre des épargnes proposées en matière d'assurance-chômage engendreraient des coûts accrus de bien-être social pour les municipalités. Les modifications proposées ne constitueraient pas une coupure importante des coûts du régime d'assurance-chômage.

Pour	Contre	Sans opinion
91	7	2

#### ENFIN L'ASSURANCE-CHÔMAGE SERRE LA VIS

Grâce à une liaison plus étroite entre les services de placement et d'orientation de Main-d'oeuvre Canada et de la Commission d'assurance-chômage on peut prévoir des améliorations importantes.

Auparavant, les chômeurs pouvaient s'inscrire et faire une demande de prestations d'assurance-chômage et si deux semaines plus tard ils étaient toujours sans emploi, ils devenaient admissibles aux prestations.

En vertu du Programme d'information sur l'emploi, entré en vigueur en janvier, les requérants de prestations d'assurance-chômage doivent prouver qu'ils cherchent activement du travail. Après s'être inscrits à la Commission d'assurance-chômage, ils doivent s'inscrire au Centre de Main-d'oeuvre où l'on s'efforcera de leur trouver un emploi convenable, pas nécessairement le même genre de travail qu'ils font ordinairement, mais tout travail qu'ils semblent en mesure d'effectuer.